



# AREC

Bulletin  
trimestriel  
de liaison  
N° 48  
Septembre  
2006

Plaine de France – Pays de France

Bulletin édité à 1500 exemplaires

## SOMMAIRE

1. Le mot du Président.
2. PEB enquête publique
3. PEB position de l'AREC
4. PEB les secteurs concernés
6. L'activité de l'AREC

### 1- Le mot du président :



### Les absents ont toujours tort

C'est un proverbe bien connu dont on s'inspire dans la vie associative autant que dans d'autres domaines. Lorsque l'on fait le bilan d'un semestre ou d'une année, on s'aperçoit que, sans même s'en rendre compte, ce vieil adage nous a souvent motivé. L'examen de notre bilan d'activité du semestre écoulé, que l'on a résumé dans ce bulletin, prouve que l'AREC ne pratique pas la politique de la chaise vide, même si parfois le calendrier est assez chargé. Début septembre, comme chaque année à la rentrée, l'activité a été particulièrement dense puis qu'il fallu tenir nos stands dans 6 forums pendant le même week end. Ces réunions dans les communes nous ont permis de garder le contact, à la fois avec nos adhérents et avec les Elus. La rentrée, ce n'est pas que la rentrée scolaire !

Dès les forums terminés, les dossiers en cours ont été ressortis, en particulier, celui du projet de Plan d'Exposition au Bruit, qui va prochainement être présenté aux riverains dans le cadre d'une enquête publique. Les habitants survolés seront appelés à se prononcer et l'AREC aura à cœur de les informer et de les inciter à donner leur avis. Une fois de plus, nous serons présents et nous resterons plus que jamais disponibles pour faire comprendre aux populations concernées que ce qui leur est proposé ne va pas dans le sens d'un allègement du trafic.

*Michel TOURNAY*

### 2- PEB L'enquête publique

Le projet de révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Roissy a été soumis à la consultation des Communes et des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) en début de cette année.

127 communes et 27 EPCI ont eu à se prononcer avant le 17 mars. Les résultats de cette consultation ont été les suivants, sur un total de 154 réponses attendues :

- 91 avis défavorables
- 50 avis favorables ou considérés favorables
- 13 avis réservés ou abstentions

Il faut noter que dans les 50 avis favorables près de la moitié ont été tacitement comptabilisés comme tels pour réponse tardive ou pour non délibération du conseil municipal.

Le 14 juin 2006, la Commission Consultative de l'Environnement s'est réunie et a rejeté ce projet de PEB par **19 votes défavorables et 9 votes favorables**. Ensuite l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires) s'est prononcée, le 10 juillet contre ce projet.

Dans un proche avenir, sera lancée l'enquête publique via les Mairies. Ce sera donc au tour des riverains de donner leur avis lors du passage du Commissaire enquêteur. Il nous appartient alors d'informer les riverains sur le contenu de ce projet de PEB. Dans notre précédent bulletin d'information, nous avons déjà longuement expliqué ce que cachait ce dossier de PEB. Nous rappellerons ci après les principales contraintes et obligations qui seront imposées dans les zones ABCD.

### Définition des 4 Zones

- **Zones A et B** : Zones de bruit fort. Aucune construction n'est autorisée, à l'exception des constructions et équipements publics liés à l'activité aéronautique.
- **Zone C** : Zone de bruit modéré. Seules les maisons individuelles sont autorisées, dans les secteurs déjà urbanisés, sous réserve d'isolation acoustique et de faible accroissement de la capacité d'accueil du secteur.
- **Zone D** : Zone de faible bruit. Les maisons individuelles, immeubles collectifs et lotissements sont autorisés sous réserve d'isolation acoustique mise en œuvre dès la construction.

**Remarque importante** : Dans ces 4 zones A B C D, tout contrat de location de bien immobilier devra préciser, de manière claire, la zone de bruit où se situe le bien. En outre, tout certificat d'urbanisme devra préciser l'existence de la zone de bruit et l'obligation de respecter les règles d'isolation acoustique.

Maintenant les riverains auront la possibilité de donner leur avis ; encore faut-il qu'ils puissent avoir des explications très claires sur le chèque en blanc qu'on leur propose de signer. En ce qui nous concerne, nous nous efforcerons de les éclairer au mieux lors de réunions publiques, en liaison étroite avec leur Elus, dans les limites des possibilités du calendrier. Selon toute probabilité, l'enquête devrait être lancée début novembre.

Nous apportons déjà un début d'éclaircissement dans notre intervention lors de la réunion de la Commission Consultative de l'Environnement, texte que nous reproduisons ci après.

### 3- PEB : la position de l'AREC :

**Intervention de Michel TOURNAY  
au CCE du 14 juin 2006**

Monsieur le Préfet

Notre association ne conteste pas la nécessité d'un PEB puisqu'il s'agit d'un document d'urbanisme indispensable. Par contre, ce que nous contestons ce sont les hypothèses de trafic qui ont été retenues pour l'établissement des courbes et par conséquent l'emprise géographique que constituent ces limites.

L'extrémité des courbes D se trouve maintenant à 25 km des pistes, alors que les volumes de bruit sont censés être de plus en plus réduits dans les années à venir.

Si on examine les 3 hypothèses Court moyen et long terme on se constate que les progressions de trafic présentées sont largement sous estimées.

En effet, les taux de croissance retenus dans le dossier de présentation du PEB varient de 2 à 3 % pour les prochaines années.. tandis que les prévisions des professionnels de l'activité aérienne font plutôt état de progressions de 5 à 6 %.

Alors, on comprend mieux les termes du document PEB qui décrit un **autre scénario possible :une variante de la 3<sup>ème</sup> hypothèse :750 000 mouvements.** Le texte précise en page 15:

..... On ne peut pas écarter l'hypothèse d'un scénario supérieur à 680 000 mouvements puisque celui-ci ne constitue pas un plafond mais seulement une prévision... !

Et, plus loin :

..... l'administration a étudié, de façon complémentaire, un scénario à **750 000 mouvements**, respectant la demande du transport et le plafonnement du volume de la gêne sonore.

Nous voici donc prévenus. Dans la même page du document PEB, on trouve de façon explicite, la confirmation de ce que l'on a souvent entendu :

- **Le nombre de mouvements n'est pas plafonné**
- **Par contre, le volume de la gêne sonore est plafonné !**

Les riverains qui seront réveillés 60 fois dans une nuit au lieu de 40 fois sauront que c'est à « *volume sonore global constant* » ! Nous ne sommes pas sûrs qu'ils apprécieront.

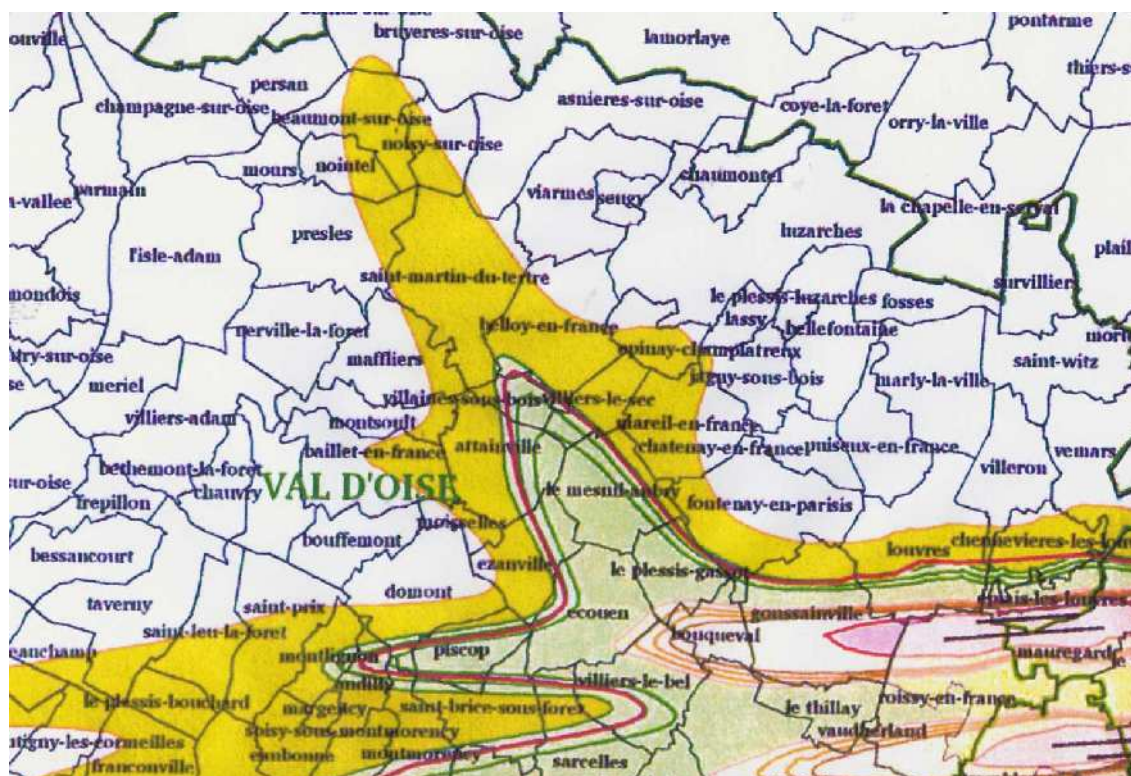
De plus si l'on tient compte de la croissance annuelle qui nous a été présentée comme probable par les professionnels de l'aviation, avec 5% par an, on arrive à 750 000 mouvements en 2013 et, avec 6% l'an, on atteint ce chiffre en 2011, c'est à dire demain.

**Je voulais vous dire, en conclusion, que ce projet de PEB met en évidence de façon claire la volonté de faire de ROISSY la première plate-forme aéroportuaire de l'Europe. Pour les riverains, le seul gain de niveau sonore des futurs avions ne suffira pas à compenser la gêne occasionnée par l'importante augmentation de trafic des prochaines années.**

Merci Monsieur le Préfet

### 4- PEB : les secteurs concernés :

*Secteurs concernés à l'est du Val d'Oise :  
Plaine de France, Pays de France, Rives de l'Oise*



### Liste des communes concernées

ASNIERES SUR OISE  
ATTAINVILLE  
BAILLET EN FRANCE  
BEAUMONT SUR OISE  
BELLOY EN FRANCE  
BERNES SUR OISE  
CHENEVIERES LES LOUVRES  
DOMONT  
ECOUCEN  
EPIAIS LES LOUVRES  
EPINAY CHAMPLATREUX

EZANVILLE  
FONTENAY EN PARISIS  
LE MESNIL AUBRY  
LOUVRES  
LE PLESSIS GASSOT  
LUZARCHES  
MAFFLIERS  
MAREIL EN FRANCE  
MOISSELLES  
MONTSOULT  
NOINTEL

NOISY SUR OISE  
PISCOP  
PRESLES  
SAINT BRICE SOUS FORET  
SAINT MARTIN DU TERTRE  
SARCELLES  
VEMARS  
VILLAINES SOUS BOIS  
VILLERON  
VILLIERS LE SEC

#### 4- Les activités de l'AREC au 1<sup>er</sup> semestre 2006 :

**Me 18 janvier** Réunion du CA ADVOCNAR St Gratien

**Je 19 janvier** CNPN à Paris Amendes administratives Compagnies aériennes

**Je 19 janvier** Emission télévisée VOTV à Pontoise

**Ma 24 janvier** Réunion CCAR à Roissy Dossiers d'aides à l'insonorisation

**Me 25 janvier** Visite en Préfecture Dossier PEB

**Me 1<sup>er</sup> février** ACNUSA à Paris Cartes des populations survolées

**Ve 3 février** Visite d'une délégation de riverains à Roissy

**Ve 17 février** Information Conseil Municipal Baillet Dossier PEB

**Lu 20 février** CNPN à Paris Amendes administratives Compagnies aériennes

**Je 23 février** Information Conseil Municipal Moisselles Dossier PEB

**Ve 24 février** Colloque Urbanisme et Aéroports Université de Créteil (1<sup>ère</sup> session)

**Ma 14 mars** CNPN à Paris Amendes administratives Compagnies aériennes

**Me 22 mars** Réunion du C A AREC à Montsoul

**Je 30 mars** Réunion CCAR à ROISSY Dossiers d'aides à l'insonorisation

**Sa 1<sup>er</sup> avril** Colloque européen UECNA à Cormeilles Vols de nuit

**Je 6 avril** Réunion publique à Sarcelles Village

**Sa 8 avril** Réunion Ecouen Examen dossiers d'aides à l'insonorisation

**Je 20 avril** CNPN à Paris Amendes administratives Compagnies aériennes

**Me 3 mai** Colloque CEEVO à Roissy

Développement durable à CDG

**Me 17 mai** CNPN à Paris Amendes administratives Compagnies aériennes

**Je 18 mai** Réunion d'information J.Chartier à St Martin du Tertre

**Lu 29 mai** Conseil Général Cergy Point sur actions juridiques et PEB

**Lu 29 mai** Colloque Urbanisme et Aéroports Université de Créteil (2<sup>ème</sup> session)

**Lu 12 juin** Préfecture du VO Comité de Pilotage Trafic aérien Roissy

**Lu 12 juin** Mairie Gonesse Rencontre Villes et Aéroports AREC et ADVOCAR

**Ma 13 juin** Réunion avec FEDEX Préparation visite

**Me 14 juin** Réunion de la CCE à Paris Objet : Examen du projet du PEB

**Me 14 juin** CNPN à Paris Amendes administratives Compagnies aériennes

**Je 22 juin** Réunion du CA AREC à Montsoul

**Ma 27 juin** Réunion du CA ADVOCNAR St Gratien

**Je 29 juin** Réunion CCAR à Roissy Dossiers d'aides à l'insonorisation

#### Renouvellement ou nouvelle adhésion à l'AREC

**Mr, Mme, Mlle :Nom :**.....**Prénom**.....

**Adresse**.....

**C P.....Ville**.....

**J'adhère à l'AREC et je joins un chèque de .....€ (minimum 10€) pour l'année .....**

**Merci de retourner cette adhésion accompagnée du chèque à :**

**Mr Roger DANJAN**  
**Trésorier de l'AREC**  
**9, rue aux Loups**  
**95560 MONTSOULT**

**Δ Renouvellement**  
**Δ Nouvelle adhésion**  
*(cocher la case)*

## 5- L'AREC présente dans les forums des 9 et 10 Septembre 2006 :

Tous les bénévoles du bureau de l'AREC se sont mobilisés pour assurer les permanences des 6 forums des 9 et 10 septembre. Ils ont répondu aux questions, informé les visiteurs sur le développement de Roissy et, parfois, ont réussi à les convaincre d'adhérer à l'association.

### MONTSOULT



Lucette COHUAU, Le Maire : Jean Claude BOISTARD et Madame, Rose WINCESLAS

### St MARTIN du TERTRE



Maryse DROETTI, Jean Paul HUNAULT

### ASNIERES SUR OISE



Jean Louis EULER et Jean COHUAU et au centre un adhérent

### VIARMES



JL EULER, Lucette COHUAU, Olivia de FONTENAY et un adhérent

### DOMONT



Bernard BONNEL, M TOURNAY et Fernand CHIAVASSA

### ECOEN



Jean COHUAU, Pierre BOUCHARD et Serge FRANCO